

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 juillet 2013

MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE TERRITORIALE ET AFFIRMATION DES
MÉTROPOLES - (N° 1216)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**SOUS-AMENDEMENT**

N ° 1362

présenté par
M. Jean-Christophe Lagarde et M. Fromantin
à l'amendement n° 1349 (Rect) du Gouvernement

AVANT L'ARTICLE 35 A

Rédiger ainsi le début de la première phrase :

« À compter de 2020, le ... (*le reste sans changement*) ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement précise que le mécanisme d'élection au suffrage universel direct est applicable à compter de 2020.